

L'exercice 2006: L'essentiel en un coup d'œil



Swisscanto Fondation collective
des Banques Cantonales

L'exercice 2006 : «Le calme après la tempête»

La transparence, devoir suprême

La Fondation collective Swisscanto peut annoncer un nouvel exercice performant: le portefeuille et le degré de couverture présentent des tendances à la hausse réjouissantes. Et nous poursuivons également l'objectif d'informer dans une totale transparence nos partenaires contractuels concernant notre activité et de nos résultats: la Fondation Swisscanto peut en tout temps rendre compte de chaque franc des fonds de prévoyance encaissé ou dépensé – ce qu'elle fait, année après année, dans son rapport de gestion détaillé.

Vous tenez dans vos mains la version abrégée, contenant les chiffres clés les plus importantes concernant l'évolution du portefeuille, les placements et le degré de couverture. Vous trouvez la version détaillée sous www.swisscanto.ch → **Publications** → **Rapports de gestion**.

Sécurité et rendement

Le secteur de la prévoyance professionnelle sort d'une période turbulente. Les gros titres ont longtemps malmené la plupart des prestataires, de nombreuses nouvelles directives ont dû être mises en place et l'évolution des marchés boursiers n'a que difficilement contribué à détendre la situation. Malgré tout, les constants efforts pour optimiser les opérations et améliorer ainsi la qualité, en particulier ceux de Swisscanto Fondations collectives, n'ont guère été reconnus par l'opinion publique.

«Le calme après la tempête» ainsi revenu a donné l'occasion à la Fondation Swisscanto de se concentrer sur ses points forts et de les développer. Continuer d'améliorer la qualité dans tous les domaines a été l'objectif déclaré au cours de l'exercice 2006. Dans le cadre de cet objectif, nous cherchons non seulement à envoyer plus rapidement à nos clients les documents nécessaires en les rendant encore plus compréhensibles, mais aussi d'offrir en particulier un maximum de sécurité à toutes les personnes assurées. Car pour nous, la qualité signifie aussi la sauvegarde de la valeur des fonds qui nous sont confiés: ne pas générer des rendements à tout prix, mais d'une manière qui permette de conserver en tout temps notre capacité d'assurer le risque.

Le nouveau Conseil de fondation: une histoire à succès

Le Conseil de fondation de la Fondation collective Swisscanto a connu son premier exercice complet dans sa nouvelle composition paritaire. Au cours de cette période, les avantages de cette constellation se sont manifestés: la représentation à parts égales des employés et des employeurs et la manière constructive de la

collaboration qui s'est établie entre-temps donnent l'assurance que les intérêts des personnes assurées ainsi que ceux des entreprises affiliées ont été totalement préservés. De cette manière, les décisions prises peuvent être soutenues par tous les participants avec entière conviction.

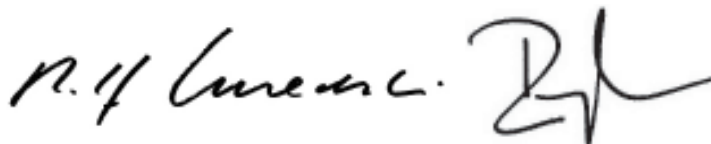
Stratégie de placement modernisée

La Fondation collective Swisscanto poursuit depuis de nombreuses années le principe «conséquence et continuité». De ce fait, Swisscanto a toujours renoncé à agir à court terme ou, exprimé de façon plus populaire, à poursuivre chaque tendance à la mode. Ceci se répercute également sur la stratégie de placement qui s'est confirmée pendant de nombreuses années et qui, pour cette raison, n'a connu que d'insignifiantes adaptations.

Toutefois le Conseil de fondation a approuvé en 2006 une nouvelle stratégie de placement, tout en maintenant les principes appropriés au placement des capitaux de prévoyance dont le devoir principal est une sécurité conséquente. La nouvelle stratégie de placement est une stratégie moderne, bien diversifiée, qui générera de nouveaux rendements de manière éprouvée, mais avec de nouveaux éléments dont les risques seront acceptables.

Fiabilité et stabilité

Les Fondations collectives Swisscanto ont traversé des turbulences au cours des années passées tout en misant continuellement sur les principes de fiabilité et de stabilité. Actuellement, dans le calme après l'orage, ceci ne change pas. Au contraire: nous voulons continuer de renforcer la conviction de nos clients et assurés que leur prévoyance du personnel est gérée par un partenaire contractuel sérieux et stable. Pour ce faire, nous nous engageons pleinement, comme le font nos collaboratrices et collaborateurs, que nous remercions ici très chaleureusement. Nos remerciements s'adressent également à vous, chers clients et clientes, pour votre confiance, que nous justifierons aussi à l'avenir par la qualité de nos prestations!



Rolf Knechtli
Président du Conseil de fondation

Davide Pezzetta
Directeur administratif

Swisscanto Fondation collective: L'essentiel de l'exercice 2006

Evolution du portefeuille

	2006	2005	Variation absolue	Variation en %
Employeurs affiliés	5 422	4 976	446	9,0
Personnes assurées actives	49 356	47 880	1 476	3,1

Contributions encaissées

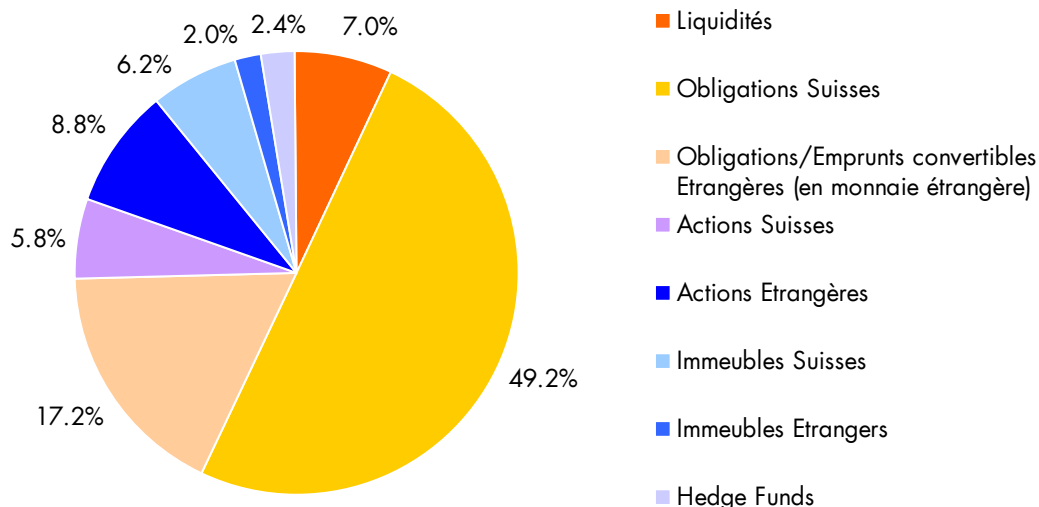
	2006 CHF mio.	2005 CHF mio.	Variation absolue	Variation en %
Primes périodiques des em- ployeurs et des employés	368,6	347,6	21,0	6,0
Primes uniques	579,0	422,8	156,2	37,9
Total des contributions encaissées	947,6	770,4	177,2	23,0

Capital réglementaire et réserves techniques

Capital réglementaire	2006	2005	Variation absolue	Variation en %
Capital réglementaire (en CHF mio.)	3 431	3 134	297	9,5

Réserves techniques	2006	2005	Variation absolue	Variation en %
Réserves techniques (en CHF mio.)	119,9	122,3	- 2,4	- 2,0

Asset Allocation Swisscanto Fondation collective

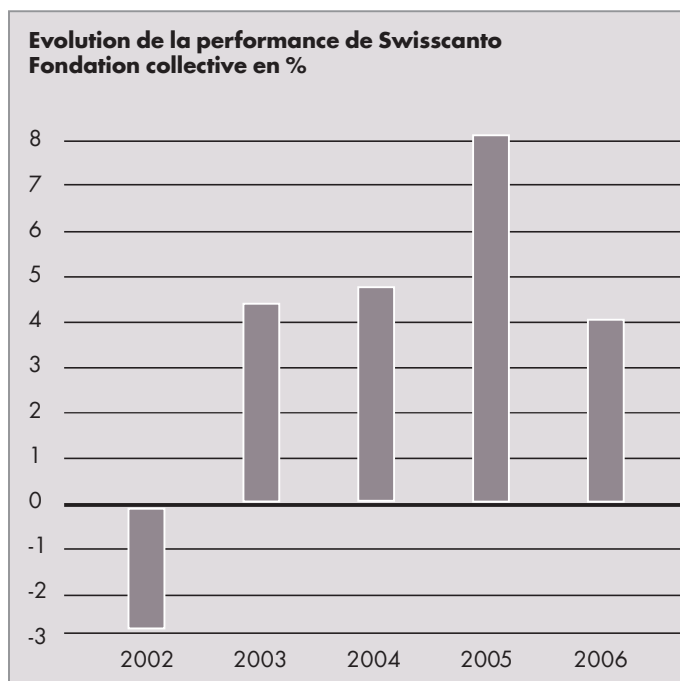


La performance de Swisscanto Fondation collective

La performance globale des placements de la Fondation collective Swisscanto de 4,08 % est nettement supérieure au taux d'intérêt minimal LPP. Cependant, comparée à l'année précédente, elle est réduite de moitié. C'est d'une part la conséquence de la hausse des intérêts: les placements à taux fixe n'ont pu produire qu'une modeste, mais positive contribution. D'autre part, la performance des actions a encore été très forte, mais n'a pas pu concurrencer son excellent niveau de 2005.

La nouvelle stratégie de placement a été mise en place lors de l'intégration des catégories de placement Actions marchés des pays émergents (emerging markets), emprunts convertibles, immeubles étrangers et hedge funds. Chacune de ces nouvelles catégories de placement a déjà contribué à la performance de façon manifestement positive.

Evolution de la performance de Swisscanto Fondation collective en %



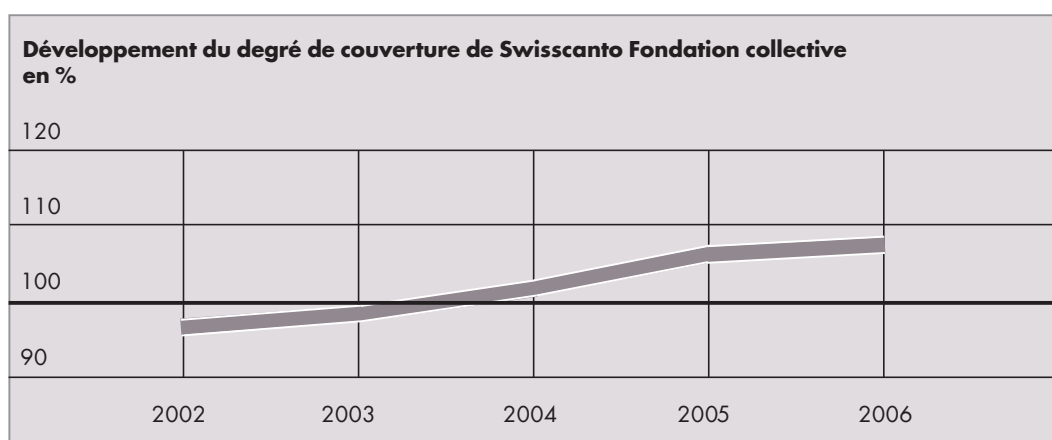
Placements; objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des cours

	2006 en CHF	2005 en CHF
Actifs sans placements individuels	3 902 220 562.28	3 493 124 215.74
Réserve de fluctuation des cours au 31.12.	271 635 415.90	209 401 965.93
Objectif fixé pour la réserve de fluctuation des cours	367 662 282.14	327 106 463.96

Développement du degré de couverture

La politique de placement de la Fondation collective Swisscanto, orientée vers la stabilité, a conduit à une nouvelle amélioration du degré de couverture: à fin 2006, il se trouvait à 107,7 %, soit 1,2 % de plus que l'an dernier. La forte tendance à la hausse des

années 2004 et 2005 ne s'est toutefois pas poursuivie, un marché des actions moins soutenu en 2006 en a été la cause, ainsi que l'évolution des taux d'intérêts entraînant une légère baisse du marché des obligations.



Swisscanto Fondation collective: franchise par la transparence

Numéro 1 des fondations bancaires

Swisscanto Fondation collective, en tant qu'entreprise commune des Banques Cantonales, est la plus grande fondation bancaire de Suisse. Quelques 5500 entreprises ont confié à Swisscanto la gestion de leur prévoyance du personnel. La justification de la confiance que ces clients accordent déjà à Swisscanto se manifeste notamment par des taux de croissance annuels réjouissants.

Swisscanto n'a aucune obligation envers un système ou une société mère. En sa qualité de fondation, elle ne doit notamment pas respecter les intérêts d'actionnaires. Elle seule détient la compétence concernant les placements, les assurances et à la gestion.

La force des Banques Cantonales

Au cours de ces dernières années, divers sondages ont toujours fait ressortir le fort degré de confiance accordé aux Banques Cantonales parmi les banques suisses. Aucune autre banque suisse dispose d'un réseau d'agences aussi dense que celui des Banques Cantonales: de ce fait, votre conseiller en prévoyance est atteignable en tout temps.

La Banque Cantonale allie la plus moderne des gestions de la bancassurance à une traditionnelle exigence de sécurité. Afin d'assumer ses diverses tâches, elle a recours à des spécialistes; pour la prévoyance professionnelle, il s'agit de Swisscanto Fondation collective; ses autres partenaires sont Swisscanto Fondation de placement et Helvetia Assurances.

Pour le rendement: Fondation de placement Swisscanto

Les fonds destinés à la prévoyance professionnelle nécessitent une stratégie de placement étudiée répondant aux exigences légales tout en satisfaisant aux besoins de sécurité et de rendement. La Fondation de placement Swisscanto est aussi une entreprise des Banques Cantonales et la 2^e plus grande fondation de placement en Suisse; elle est la partenaire pour tout ce qui a trait aux placements des fonds de prévoyance. La Fondation de placement Swisscanto est membre de la CAFP (Conférence des administrateurs de fondations de placement) dont elle respecte les standards de qualité très élevés. Dans l'étude comparative de la CAFP qui met en parallèle les performances réalisées par les fondations dans diverses catégories de placements, Swisscanto Fondation de placement figure régulièrement en tête du classement.

Pour la sécurité: Helvetia Assurances

Grâce à Helvetia Assurances, cofondatrice de Swisscanto Fondation collective, les risques décès et invalidité sont couverts. Helvetia fait partie des cinq plus grandes entreprises d'assurances de Suisse. Helvetia offre en tout temps une couverture d'assurances complète ainsi qu'un professionnalisme notoire de la gestion du risque et du traitement des prestations.

Les rendements appartiennent aux assurés

Le modèle commercial de la Fondation collective Swisscanto est construit de telle sorte que tous les rendements reviennent directement et uniquement à la Fondation et appartiennent de ce fait au cercle des personnes assurées. Un excédent éventuel résultant de l'assurance risque profite également aux assurés: Après déduction du taux d'intérêt du capital propre qui doit être mis à disposition pour l'assurance risque, l'assureur risques de Swisscanto Helvetia Assurances transfère à Swisscanto le 91 % du gain réalisé sur risque. Ainsi, ces rendements rentrent également en possession des assurés.

Sécurité maximale

Grâce à la politique de placement prudente et professionnelle de la Fondation de placements Swisscanto, qui aspire à des rendements optimaux pour le maximum de sécurité et dont les pierres angulaires, à l'image de la Fondation collective, sont la fiabilité et la stabilité, les personnes assurées ont en tout temps la certitude de savoir leur fonds de prévoyance en mains sûres.

Transparence dans la gestion grâce à une stricte parité

Le Conseil de fondation de la Fondation collective Swisscanto est constitué à parts égales de représentants des employés et des employeurs et uniquement au sein des entreprises affiliées. Cette stricte parité donne l'assurance que toutes les décisions du Conseil de fondation sont toujours prises dans l'intérêt des personnes assurées et en tenant compte des entreprises affiliées – élément important qui protège et garantit l'indépendance de la Fondation.

Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales
St. Alban-Anlage 26, Case postale 3855, 4002 Bâle
Téléphone 058 280 26 66
Fax 058 280 29 77
fondationcollective@swisscanto.ch
www.swisscanto.ch